Ville d'HAUBOURDIN

NOUS, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande d'autorisation d'occupation des espaces verts et terrain de pétanque à côté du Centre Social, avenue de l'Europe, par Mme la Directrice du Centre Social, le dimanche 14 mai 2023 à l'occasion de la fête ARTISA' PARC ;
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des participants, et d'en règlementer l'occupation,

Occupation du domaine public communal
n° 3.5.001/2023

ARRETONS

ARTICLE 1 :
Le Centre Social est autorisé à occuper temporairement le domaine public, à savoir l'espace vert et le terrain de pétanque situés à côté des locaux, le dimanche 14 mai 2023 de 14h00 à 18h00;

ARTICLE 2 :
Le Centre Social est tenu de sécuriser et délimiter les lieux.

ARTICLE 3 :
L'organisateur doit assurer le service d'ordre et de sécurité pendant toute la durée de l'évènement. La commune ne pourra être tenue responsable de tout acte survenant de ce fait.

ARTICLE 4 :
L'emplacement sera rendu dans l'état de propreté initial et sans endommagement du sol. En cas de dégradation de l'emplacement utilisé, la remise en état sera assurée aux frais du titulaire de la présente autorisation.

ARTICLE 5 :
Madame la Directrice des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mardi 7 mars 2023

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Sébastien DEGARDIN

VILLE D'HAUBOURDIN Service Urbanisme

ALD

Mairie d'Haubourdin • 11 rue Sadi Carnot • CS 70159 • 59482 Haubourdin Cedex
Téléphone 03 20 44 02 90 • Fax 03 20 44 02 50
mairie@haubourdin.fr • www.haubourdin.fr

Papier issu de forêts gérées durablement